



ARRIVÉE
- 2 JUL. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
DE THIONVILLE

Publié(e) le 2.7. JUIN. 2019
Notifié(e) le
Yutz, le 2.7. JUIN. 2019
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.

Stephanie Siebert
Stephanie SIEBERT



RAPPORT ANNUEL 2018

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Sommaire

Les obligations des collectivités en matière de déchets.....	3
La loi de transition énergétique.....	4
CHAPITRE 1 - Les indicateurs techniques.....	5
A Création du SYDELON.....	5
B Organisation interne du SYDELON.....	6
C Organisation du transport et du traitement sur le territoire du SYDELON	9
CHAPITRE 2 - Les indicateurs financiers.....	19
A Les ordures ménagères	19
B Les recyclables.....	21
C Le verre.....	24
D Les déchèteries.....	25
E Synthèse des tonnages transportés et traités.....	28
CHAPITRE 3 – PERSPECTIVES.....	30
A Les études et les projets.....	30
B Le programme local de Prévention.....	36
ANNEXE 1 – Indicateurs financiers des Ordures Ménagères par EPCI.....	37
ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI.....	38
ANNEXE 3 – Indicateurs financiers des Recettes issues de papier par EPCI.....	40
ANNEXE 4 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI.....	41
ANNEXE 5 – Détail par flux de la déchèterie de Yutz.....	43

Les obligations des collectivités en matière de déchets

Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets...

...le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre...,

...Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres »,

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce décret précise le détail des indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le rapport annuel notamment :

- ✓ pour les indicateurs techniques : le territoire desservi, la localisation des unités de traitement et les exploitants, la nature des traitements,
- ✓ pour les indicateurs financiers : le montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement, le montant annuel des prestations, le montant des aides et soutiens, les recettes etc.

La loi de transition énergétique

Le second semestre 2015 a été marqué par des avancées législatives importantes dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets et, plus globalement, de l'économie circulaire, que les territoires devront rapidement prendre en compte, en termes de planification, mais aussi de gestion opérationnelle des déchets.

Ainsi, la loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020) ;
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020) ;
- l'extension des consignes de tri (2022) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025) ;
- développer le tri à la source des biodéchets jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets (2025).

La réalisation de ces objectifs suppose de profondes évolutions quant aux flux mobilisés et l'organisation de leur traitement.

Par ailleurs, la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la république confie désormais aux régions l'élaboration et le suivi du plan de prévention et gestion de tous les déchets, complété par l'intégration d'un plan économie circulaire, donnant ainsi une nouvelle dimension territoriale à la compétence déchets.

CHAPITRE 1

Les indicateurs techniques

A Création du SYDELON

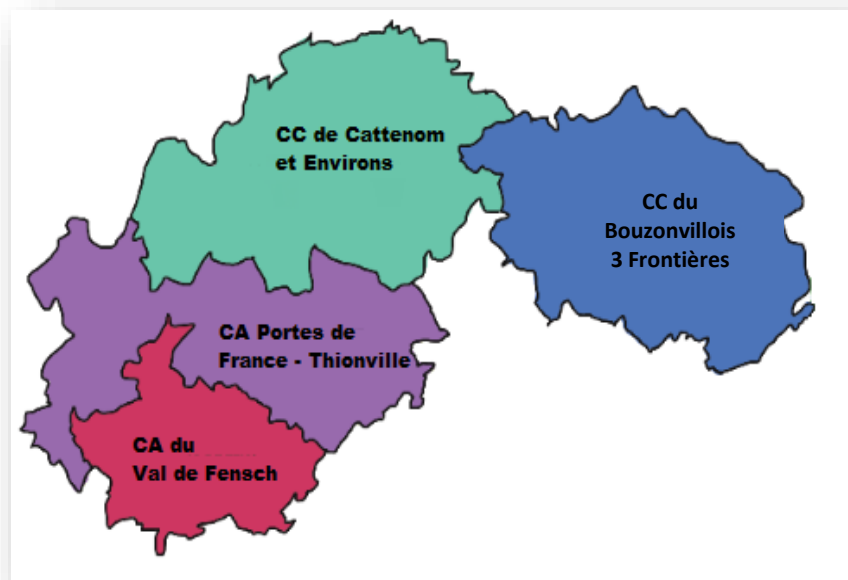
Le SYDELON : syndicat mixte de transport et traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord a été créé par un arrêté préfectoral du 23 décembre 2010, texte publié au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) le 25 janvier 2011. Son siège se situe depuis octobre 2015 à l'Espace Cormontaigne, 1A avenue Gabriel LIPPMANN - 57 970 Yutz.

Le but de la création de cette structure était se fédérer afin de regrouper les tonnages et ainsi obtenir les meilleurs tarifs. La principale mission du SYDELON était de réfléchir ensemble à une valorisation optimale de l'ensemble des flux du territoire mais aussi et surtout trouver une solution alternative à l'enfouissement.

Depuis 2012, date d'entrée en vigueur des premiers marchés, l'ensemble des flux est géré par des prestataires extérieurs privés.

En 2016, un renouvellement de l'ensemble des marchés de transport et traitement a eu lieu pour l'ensemble des 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale composant le SYDELON.

En janvier 2017, la Communauté de Communes des 3 Frontières a fusionné avec la Communauté de Communes du Bouzonvillois pour devenir la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières (CCB3F). Ce territoire a pour particularité d'appartenir à 2 syndicats. L'ex territoire de la CC3F fait partie du SYDELON et l'ex CC du Bouzonvillois fait partie du SYDEME. Ce nouveau territoire devra se prononcer dans les 5 ans et choisir le syndicat qu'il désire intégrer.



B Organisation interne du SYDELON

1) Les élus

Le fonctionnement du SYDELON est assuré par une assemblée syndicale composée de 20 membres renouvelée tous les six ans à l'issue des élections municipales et communautaires.

La représentation des différents adhérents s'établit de la manière suivante :

- 1 délégué titulaire et un 1 délégué suppléant par tranche entière ou entamée de 10 000 habitants.
- Un bureau syndical composé du Président, des 4 Vice-Présidents et d'1 assesseur est mis en place:
- **Michel PAQUET** : Président, (Maire de Zoufftgen et Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE)) ,
- **Patricia RENAUX** : 1^{ère} Vice -Présidente, (Adjointe à la Mairie de Thionville et Vice – Présidente à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT))
- **Philippe TARILLON** : 2^{ème} Vice – Président (Conseiller communautaire à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF))
- **Jean-Paul TINNES** : 3^{ème} Vice - Président, (Maire de Montenach et Vice – Président à la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières (CCB3F))
- **Daniel PERLATI** : 4^{ème} Vice – Président (Maire d'Illange et Vice – Président à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT))
- **Serge JURCZAK** : assesseur (Maire de Serémange-Erzange et Vice – Président à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF)).

B Organisation interne du SYDELON

2) Le personnel administratif

En 2018, le nombre d'emplois permanents s'élève à 5 agents équivalents temps plein :

- Une Directrice générale des services,
- Une chargée de mission « prévention et communication »,
- Un animateur Biodéchets et Economie Circulaire recruté en mai 2017 afin de renforcer l'équipe projet,
- Un responsable des finances et de la paye,
- Une assistante de direction,

et un poste à temps partiel mutualisé avec le SMITU :

- Un responsable des affaires juridiques et de la commande publique.

S'agissant des autres services, le SYDELON doit faire appel à des prestataires privés pour :

- la maintenance informatique, le téléphone et la photocopieuse,
- l'envoi et la réception de courrier,
- le nettoyage des locaux.

3) Le financement du service

Le budget du syndicat est alimenté par une cotisation annuelle de chaque EPCI correspondant à 2 euros TTC par habitant, cette somme est utilisée pour les dépenses de fonctionnement du syndicat : dépenses d'administration générale, études et développement.

Le SYDELON procède également à un appel à participation en début d'année lui permettant de régler les factures.

Il s'agit en réalité d'une avance de trésorerie qui sera régularisée en N+1 conformément aux statuts.

Elle est versée chaque mois par les EPCI car les factures sont mensuelles.

Une fois le compte administratif terminé, il est alors possible de comparer les factures reçues correspondant à la dépense réelle avec l'appel à participation qui est une dépense prévisionnelle.

Enfin, le SYDELON procède alors à une régularisation conformément aux statuts et à la convention financière signée entre le syndicat et chaque EPCI.

C Organisation des compétences transport et traitement

Le SYDELON ne possède aucune unité de traitement sur son territoire, il doit donc faire appel à des prestataires privés chargés d'effectuer le transport et le traitement des flux. Pour cela, le SYDELON externalise toutes les prestations par le biais de marchés publics,

Les nouveaux prestataires retenus à compter du 1^{er} janvier 2016 et ce pour une période initiale de 3 ans avec une reconduction possible d'1 an sont :

- la société **SUEZ RV NORD EST SA** pour le lot 1 « Traitement des déchets sur le territoire du SYDELON ».
- la société **SUEZ RV NORD EST SA** pour le lot 2 « Mise à disposition de centres de transfert et transport des déchets », offre de base et option n°1 pour la mise à disposition d'un ou plusieurs centre(s) de transfert et du transport des emballages ménagers et journaux magazines du SYDELON comprise,
- la société **PAPREC RESEAU** pour le lot 3 « Tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines »,
- la société **MINERIS SAS** pour le lot 4 « Collecte du verre en bornes d'apport volontaire et en conteneurs enterrés ».

-
- Le groupe **PIZZORNO ENVIRONNEMENT** pour le lot 1 « Traitement des déchets tout venant des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **DERICHBOURG ENVIRONNEMENT** pour le lot 2 « Traitement des ferrailles des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **CITRAVAL** pour le lot 3 « Traitement du bois des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **ONYX EST SA** pour le lot 4 « Traitement du carton des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **CEDILOR** pour le lot 5 « Traitement des DMS des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **TTM ENRONNEMENT**, pour le lot 6 « Traitement des gravats »,
 - la société **DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT** pour le lot 7 « Traitement des batteries »,
 - la société **SUEZ RV NORD EST SA** pour le lot 8 « Compostage des végétaux »,
 - la société **CITRAVAL SAS**, pour le lot « transport des déchets issus des déchèteries du SYDELON »,
 - Le Lot « **Exploitation de la déchèterie de YUTZ** » dont la prestation est confiée à **CITRAVAL** depuis le 1^{er} janvier 2015 et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

1) Flux d'ordures ménagères (OM)

Depuis janvier 2016, le prestataire retenu pour ce flux est SUEZ, l'offre comprend un mode de traitement mixte :

- 49 000 tonnes sont enfouies, 5 000 tonnes sont incinérées, et 1 800 tonnes sont envoyées sur la Tri-Mécano-Biologique (TMB) de Maxival, outil géré par le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Villers la Montagne (SMTOM).

Une fois collecté, les sacs d'OM sont stockés sur un centre de transit :

- ✓ site de Manom (site public) pour la Communauté d'agglomération Porte de France-Thionville (CAPFT) et pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE),
- ✓ site de Lorval (site privé) pour la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF).

Ensuite des transporteurs rechargent des camions qui se dirigent depuis juin 2018 non plus sur le site d'enfouissement de Flévy mais sur le site de substitution de Montois la Montagne car le site de Flévy a fermé.

Jusqu'en juin 2018, la collecte des OM pour le territoire de l'ancienne Communauté de Communes des 3 Frontières (ex-CC3F) et pour le groupement de communes (Basse-Ham, Illange, Kunzig et Yutz) était directement envoyée sur le site d'enfouissement de Flévy. Ils n'utilisaient pas de rupture de charge. Or depuis la fermeture du site de Flévy, ce groupement de commune et cet EPCI utilise la rupture de charge de Manom sans surcoût.

Notons que les EPCI membres n'ont pas mis en place de collecte de biodéchets qui viendrait réduire la part des déchets ultimes. Seule l'ex-CC3F a mis en place la Redevance Incitative depuis 2012.

Ceci explique l'importance du tonnage à enfouir.



Ordures Ménagères

Lot 2 - Marché de transport avec SUEZ RV



Centre de transfert des OM de SUEZ RV à Fameck



Centre de transfert à Manom

17 508 T

25 101 T

Lot 1 - Marché de traitement avec SUEZ RV



Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de SUEZ à Flévy (ISDND) jusqu'au 30 juin 2018 puis à celui de Montois-la-Montagne



Unité de Valorisation Energétique d'Haganis à Metz (UVE)



Tri Mécano Biologique Maxival à Villers-la-Montagne (TMB)

45 041 T

5 421 T

2 264 T

2) Flux des recyclables

Chaque EPCI a des modes de collecte des recyclables hors verre différents.

La CAPFT collecte les recyclables en multimatériaux en porte à porte et les Journaux Revues Magazines (JRM) en points d'apport volontaire.

Une collecte des cartons des professionnels est organisée sur les communes de Thionville et Terville.

La CAVF collecte en porte à porte les recyclables en multimatériaux.

La CCCE et l'ex périmètre de la CC3F collectent les recyclables en deux modes :

- porte à porte en sacs transparents pour les emballages,
- en points d'apport volontaire pour les JRM.

MULTIMATERIAUX



Bouteilles et
flacons en plastique



Cartons et
cartonnettes



Boîtes métalliques
et aérosols



Briques
alimentaires



Journaux Revues
Magazines (JRM)

EMBALLAGES



Collecte Multimatériaux
Collecte JRM en PAV
Collecte cartons des professionnels



Collecte Multimatériaux



Collecte Emballages
Collecte JRM en PAV



Collecte Emballages
Collecte JRM en PAV



Recyclables



Lot 2 - Marché de transport avec SUEZ RV



7 025 T de Multimatériaux



1 239 T d'Emballages



1 554 T de JRM

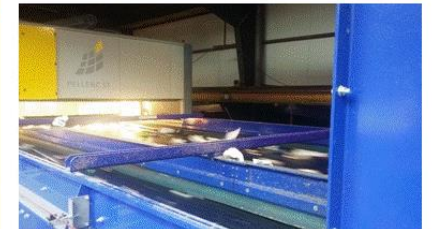


235 T de cartons



Centre de transfert des Recyclables
de SUEZ RV à Fameck

Lot 3 - Marché de tri avec PAPREC



Centre de tri des Recyclables de
PAPREC à Dieulouard

JRM : Journaux Revues Magazines
PAV : Point d'Apport Volontaire

3) Flux du verre

Chaque EPCI dispose de points d'apports volontaires pour la collecte du verre enterrés ou aériens. Au total, 736 conteneurs à verre sont répartis sur le territoire du Sydelon.



Verre



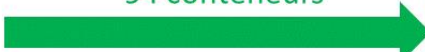
293 conteneurs



276 conteneurs



94 conteneurs



73 conteneurs



Lot 4 - Marché de transport et traitement avec MINERIS



Collecte des bornes



5 876 T



Usine de recyclage du verre MINERIS SIBELCO à St-Menge (88)

4) Flux des déchèteries

L'ensemble des 11 déchèteries (bas de quai : transport et traitement) est géré par le SYDELON.

- 10 déchèteries sont concernées par les marchés passés à compter du **1^{er} janvier 2016**. Il s'agit des déchèteries suivantes :

- Déchèterie d'Algrange
- Déchèterie de Cattenom
- Déchèterie de Florange
- Déchèterie d'Halstroff
- Déchèterie d'Havange
- Déchèterie d'Hayange
- Déchèterie d'Hettange-Grande
- Déchèterie de Rettel
- Déchèterie de Thionville
- Déchèterie de Veymerange

- La déchèterie de Yutz fait l'objet d'un marché à part passé au **1^{er} janvier 2015** avec la société CITRAVAL pour l'ensemble des flux.

Le transport et le vidage des bennes sont assurés par la société CITRAVAL depuis le 1^{er} janvier 2016. Elles sont ensuite emmenées sur le lieu de traitement.

4 déchèteries

Havange, Thionville, Veymerange et Yutz

3 déchèteries

Algrange, Florange et Hayange

2 déchèteries

Cattenom et Hettange-Grande

2 déchèteries

Halstroff et Rettel

Déchèteries



Marché de transport et location de bennes avec CITRAVAL



5 680 rotations tout-venant

576 rotations ferraille

2 267 rotations bois

661 rotations carton

351 rotations DMS

1 219 rotations gravats

2 930 rotations déchets verts

Marché de traitement des 8 flux



ISDND à Aboncourt de PIZZORNO



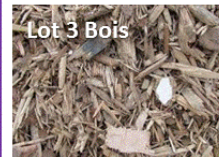
Site de traitement chimique à Amnéville de CEDILOR



Plateforme de recyclage de la ferraille à Thionville de DERICHEBOURG



Lot 7 Batteries



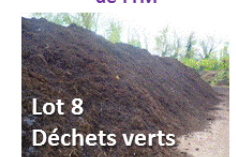
Plateforme de transit du bois à Rombas de CITRAVAL



Site de broyage/ concassage à Anderny de TTM











Lot 4 Carton
Centre de tri du carton à Maizières-lès-Metz de VEOLIA



Lot 8 Déchets verts
Plateforme de compostage à Metzervisse de SUEZ

Les différents exutoires sont les suivants :

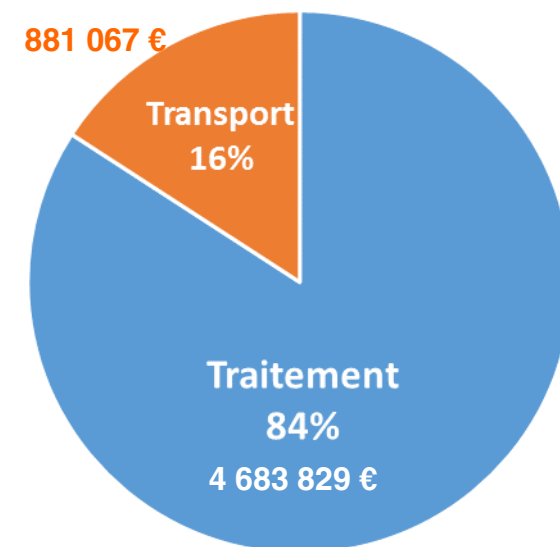
 <p>ENCOMBRANTS</p>	<p>enfouis à l'ISDND de la société PIZZORNO ENVIRONNEMENT à Aboncourt</p>	 <p>CARTONS</p>	<p>triés sur le site de la société VEOLIA/ONYX EST à Maizière-lès-Metz pour être recyclés</p>
 <p>MÉTAUX</p>	<p>recyclés par la société DERICHEBOURG à Thionville</p>	 <p>DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES</p>	<p>traités sur le site de la société CEDILOR à Amnéville</p>
 <p>BATTERIES</p>	<p>recyclées par la société DERICHEBOURG à Thionville</p>	 <p>DÉBLAIS / GRAVATS</p>	<p>valorisés sur le site de la société TRI RECYCLAGE SERVICE à Anderny</p>
 <p>BOIS</p>	<p>valorisés sur le site de la société CITRAVAL à Rombas</p>	 <p>DÉCHETS VERTS</p>	<p>valorisés sur la plateforme de compostage de TERRALYS à Metzervisse ou sur le site de Maxival (TMB) à Villers-la-Montagne.</p>

CHAPITRE 2

Les indicateurs financiers

A Les Ordures ménagères (OM)

	Lot 1 - Traitement par SUEZ RV TTC	Lot 2 - Transport par SUEZ RV TTC	Coût total TTC
CAPFT	2 424 519 €	330 050 €	2 754 569 €
CAVF	1 564 891 €	440 810 €	2 005 701 €
CCCE	579 365 €	110 207 €	689 572 €
Ex-CC3F	115 054 €	- €	115 054 €
SYDELON	4 683 829 €	881 067 €	5 564 896 €

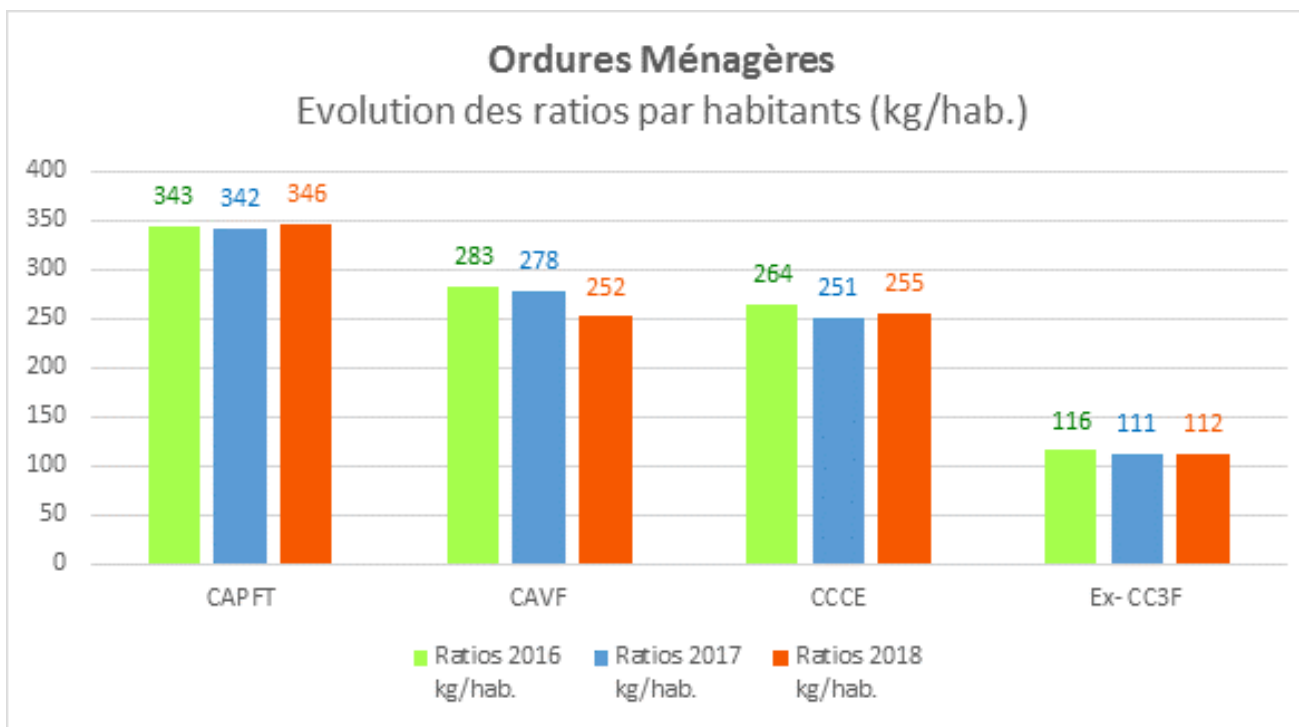


Voir détail en Annexe 1 page 37.

Prix moyen des OM Transport + Traitement			
2016	2017	2018	
102 €	99 €	106 €	TTC à la tonne
30 €	29 €	30 €	TTC à l'habitant

La tendance globale du coût est à la hausse due à la révision des prix et de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Ordures Ménagères	Nbre d'habitants (pop municipale) 2016	Tonnages 2016	Ratios 2016 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2017	Tonnages 2017	Ratios 2017 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2018	Tonnages 2018	Ratios 2018 kg/hab.
CAPFT	79 469	27 296	343	79 028	27 020	342	78 892	27 297	346
CAVF	69 804	19 732	283	70 132	19 475	278	69 926	17 615	252
CCCE	23 664	6 248	264	25 329	6 352	251	25 523	6 518	255
Ex- CC3F	10 899	1 261	116	11 503	1 281	111	11 598	1 295	112
SYDELON	183 836	54 538	297	185 992	54 128	291	185 939	52 725	284



La tendance est au maintien des ratios d'ordures ménagères.

Seule la CAVF a vu baisser ses ratios de plus de 9% : impact de la mise en place de la TEOMi au 1^{er} janvier 2018.

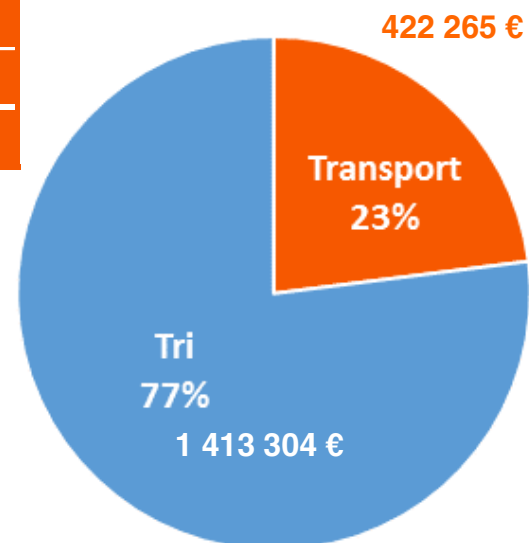
B Les Recyclables

	Lot 2 - Transport par SUEZ RV TTC	Lot 3 - Tri par PAPREC TTC	Coût total TTC
CAPFT	159 800 €	495 880 €	655 680 €
CAVF	173 979 €	683 635 €	857 614 €
CCCE	57 431 €	157 007 €	214 439 €
Ex-CC3F	31 055 €	76 782 €	107 837 €
SYDELON	422 265 €	1 413 304 €	1 835 569 €

Voir détail en Annexe 2 page 38.

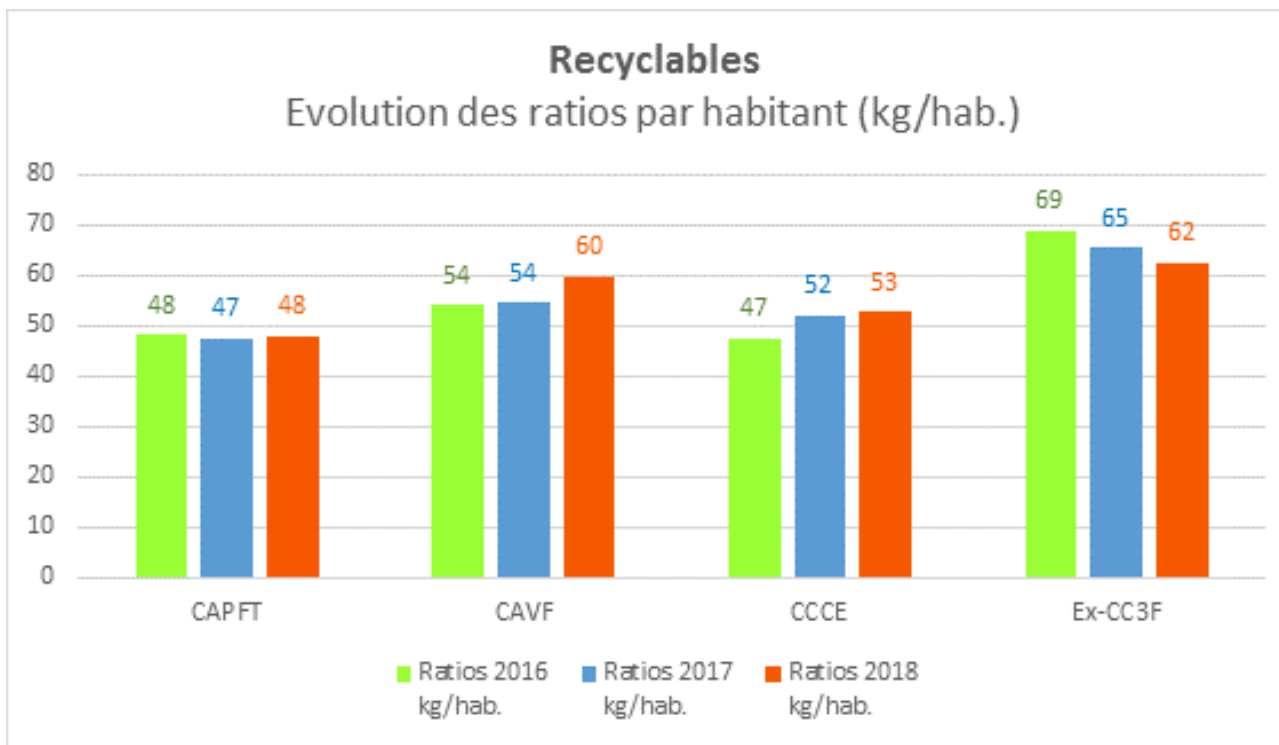
Prix moyen des Recyclables hors verre
Transport + Tri

2016	2017	2018	
176 €	178 €	183 €	TTC à la tonne
9 €	9 €	10 €	<i>TTC à l'habitant</i>



Coût auquel il faut déduire les recettes issues des soutiens des Eco organismes et de la revente des matériaux.

TRI	Nbre d'habitants (pop municipale) 2016	Tonnages 2016	Ratios 2016 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2017	Tonnages 2017	Ratios 2017 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2018	Tonnages 2018	Ratios 2018 kg/hab.
CAPFT	79 469	3 829	48	79 028	3 753	47	78 892	3 775	48
CAVF	69 804	3 770	54	70 132	3 816	54	69 926	4 179	60
CCCE	23 664	1 119	47	25 329	1 318	52	25 523	1 345	53
Ex-CC3F	10 899	751	69	11 503	752	65	11 598	724	62
SYDELON	183 836	9 469	52	185 992	9 638	52	185 939	10 022	54



La CAVF enregistre une très nette hausse de ses ratios en recyclables suite au passage à la TEOMi: +11%.

La CAPFT et la CCCE ont un ratio stable avec une légère hausse : +1kg/an/hab.

L'ex-CC3F a des ratios qui baissent ayant atteint un niveau élevé suite au passage à la redevance incitative en 2012. La baisse peut s'expliquer par une baisse du poids de emballages et d'une consommation différente.

➤ *Recettes issues de la revente des papiers et des cartons*

Rachat des Papiers			
	Tonnage Papier	PU en fonction du cours	Recettes totales de papier
CAPFT	1 516		137 744 €
CAVF	1 343		123 553 €
CCCE	530		47 668 €
Ex-CC3F	295		27 089 €
SYDELON	3 684	91,21 €	336 054 €

Prix de rachat moyen à la tonne

Pour mémoire, le tonnage de papiers en 2016 était de 3 524 tonnes et de 3 393 tonnes en 2017.

Entre 2017 et 2018, la population est restée stable sur le territoire du SYDELON.

Le ratio de papiers collectés a donc augmenté.

Recette moyenne sur le PAPIER		
2016	2017	2018
96 €	100 €	91 € HT à la tonne
1,84 €	1,82 €	1,81 € HT à l'habitant

Voir détail en Annexe 3 page 40.

Rachat des cartons par PAPREC			
	Tonnage Cartons	PU en fonction du cours	Recettes de cartons
CAPFT	235		13 063 €
CAVF	-		
CCCE	-		
Ex-CC3F	-		
SYDELON	235	55,48 €	13 063 €

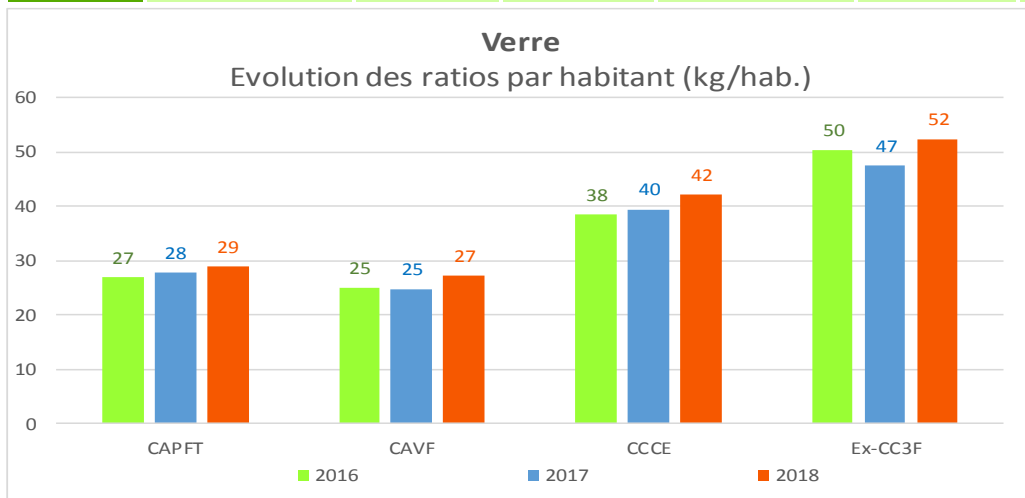
Prix de rachat moyen à la tonne

Recette moyenne sur le CARTON		
2016	2017	2018
66 €	66 €	55 € à la tonne

C Le verre

Lot 4 - Transport et traitement du Verre par MINERIS				
	Tonnage transporté et traité	PU (€HT/T)	Coût du Transport et du Traitement HT	Coût Transport et Traitement TTC
CAPFT	2 284	59,14 €	135 084 €	148 592 €
CAVF	1 909	59,14 €	112 915 €	124 206 €
CCCE	1 076	59,14 €	63 641 €	70 005 €
Ex-CC3F	606	59,14 €	35 864 €	39 450 €
SYDELON	5 876	59,14 €	347 504 €	382 254 €

VERRE	Nbre d'habitants (pop municipale) 2016	Tonnages 2016	Ratios 2016 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2017	Tonnages 2017	Ratios 2017 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2018	Tonnages 2018	Ratios 2018 kg/hab.
CAPFT	79 469	2 142	27	79 028	2 199	28	78 892	2 284	29
CAVF	69 804	1 745	25	70 132	1 739	25	69 926	1 909	27
CCCE	23 664	910	38	25 329	1 001	40	25 523	1 076	42
Ex-CC3F	10 899	550	50	11 503	546	47	11 598	606	52
SYDELON	183 836	5 346	29	185 992	5 485	29	185 939	5 876	32



Les tonnages en verre sont en hausse sur l'ensemble du territoire du SYDELON.

Prix moyen pour le VERRE Transport + Traitement			
2016	2017	2018	
63 €	63 €	65 €	TTC à la tonne
2 €	2 €	2 €	TTC à l'habitant

D Les déchèteries

Pour information, les bennes mises à disposition dans les communes sont incluses dans les marchés des déchèteries pour leur location, évacuation et traitement.

1) Le marché pour la mise à disposition des bennes et leur évacuation

Transport et mise à disposition des bennes par CITRAVAL (hors déchèterie de Yutz*)					
	Coût de la location HT	Nombre de rotations de bennes tous flux confondus	Coût des rotations de bennes tous flux confondus HT	Coût total du Transport HT	Coût total du Transport TTC
CAPFT	20 853,16 €	4 229	311 845,99 €	332 699 €	365 969 €
CAVF	22 941,30 €	5 665	368 447,24 €	391 389 €	430 527 €
CCCE	948,00 €	2 581	215 008,20 €	215 956 €	237 552 €
Ex-CC3F	10 987,62 €	1 314	121 316,26 €	132 304 €	145 534 €
SYDELON	55 730,08 €	13 789	1 016 617,69 €	1 072 348 €	1 179 583 €

* En effet, pour la déchèterie de Yutz, les prix du marché comprennent le transport et traitement confondu. Par conséquent, il est difficile de scinder le transport du traitement car, il y a un prix unique par flux.

Prix moyen pour une rotation

2016	2017	2018	
82 €	86 €	86 €	TTC la rotation

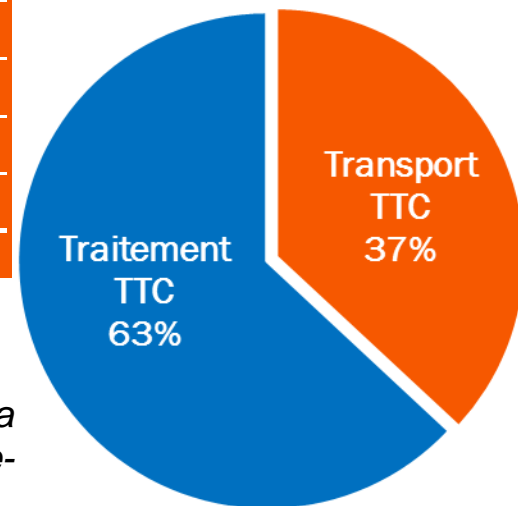
A noter que le coût des rotations est variable en fonction de chaque déchèterie et de chaque flux par rapport à son éloignement des lieux de traitement.

2) Transport et traitement des 11 déchèteries

	Transport TTC	Traitement TTC	Recettes	Coût total TTC
CAPFT	1 116 094 €	(voir détail en annexe)	- 76 158 €	1 039 936 €
CAVF	430 527 €	802 430 €	- 79 430 €	1 153 528 €
CCCE	237 552 €	273 275 €	- 49 590 €	461 237 €
Ex-CC3F	145 534 €	187 596 €	- 22 606 €	310 524 €
SYDELON	1 179 583 €	2 013 426 €	- 227 784 €	2 965 225 €

Voir détail en Annexe 4 page 41.

Il est précisé que sur les 237 552 € de la CCCE, 44 700 € sont versés à la CCCE pour l'évacuation du tout-venant de la déchèterie d'Hettange-Grande.



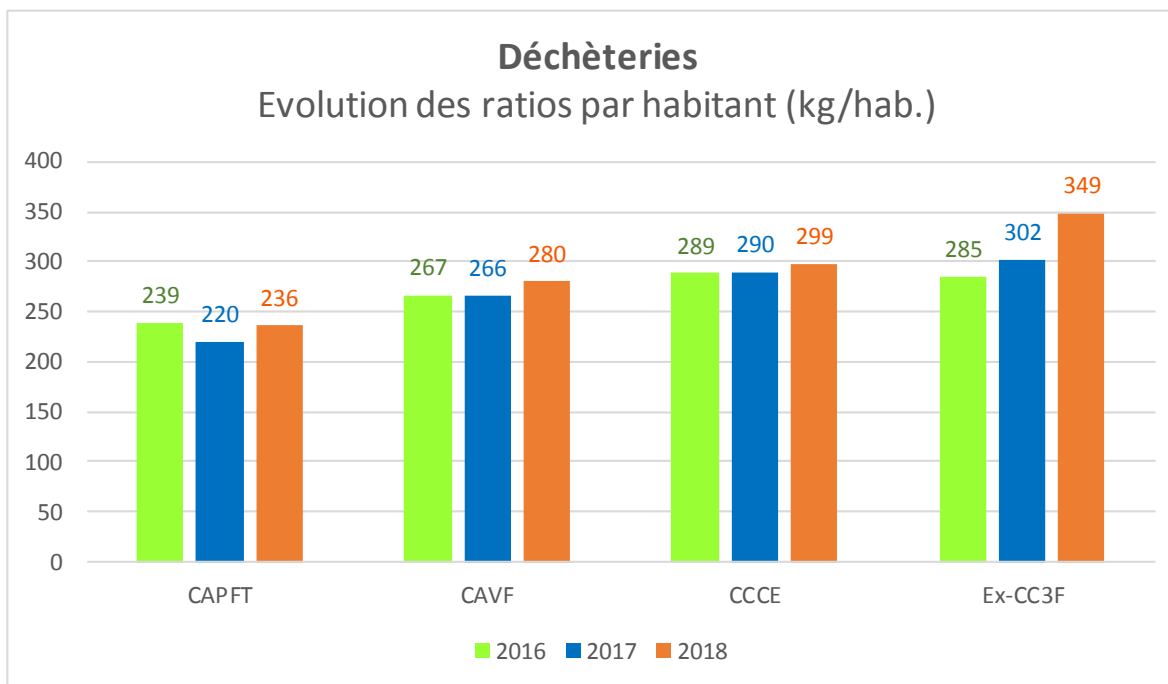
Prix moyen pour les DECHETERIES

Transport + Traitement

2016	2017	2018	
52 €	57 €	59 €	TTC à la tonne
13 €	14 €	16 €	TTC à l'habitant

2) Transport et traitement des 11 déchèteries

Déchèteries	Nbre d'habitants (pop municipale) 2016	Tonnages 2016	Ratios 2016 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2017	Tonnages 2017	Ratios 2017 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2018	Tonnages 2018	Ratios 2018 kg/hab.
CAPFT	79 469	19 004	239	79 028	17 381	220	78 892	18 615	236
CAVF	69 804	18 628	267	70 132	18 689	266	69 926	19 576	280
CCCE	23 664	6 829	289	25 329	7 340	290	25 523	7 619	299
Ex-CC3F	10 899	3 106	285	11 503	3 470	302	11 598	4 044	349
SYDELON	183 836	47 567	259	185 992	46 881	252	185 939	49 855	268



Les ratios collectés en déchèteries ont augmentés sur tous les territoires.

Sur le territoire de la CAVF, une hausse de 5% est enregistrée qui peut s'expliquer par le passage en TEOMi.

E Synthèse des tonnages transportés et traités

1) Répartition des tonnages par filière

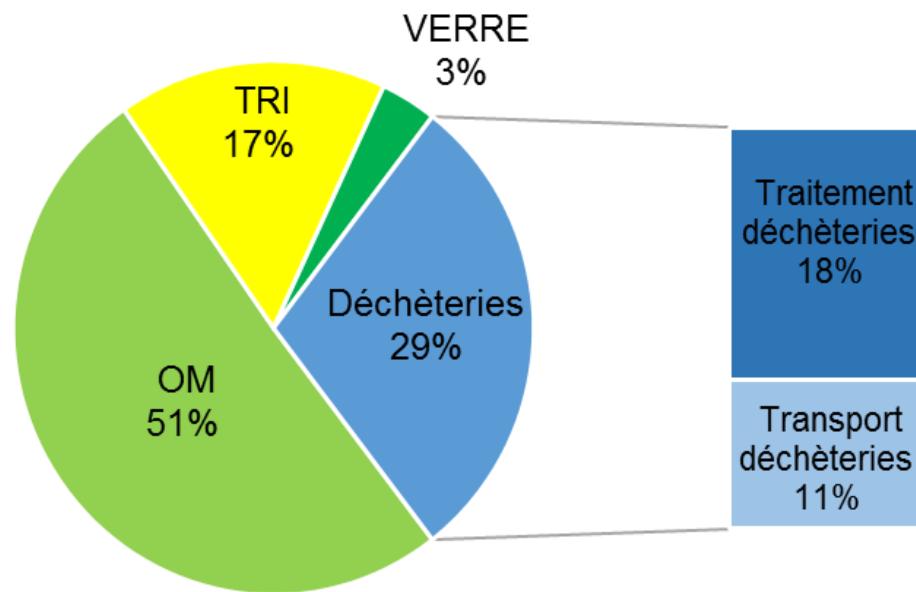
Tonnages		2016	2017	2018
OM	ISDND	47 730	47 089	45 041
	UVE	5 063	5 188	5 421
	TMB	1 745	1 851	2 264
Recyclables	Multimatériaux	6 618	6 665	7 025
	Emballages	1 183	1 238	1 239
	JRM	1 466	1 545	1 554
Cartons des professionnels		191	189	235
Verre		5 346	5 485	5 876
Tout-venant	ISDND	12 930	13 895	14 841
Ferraille		1 283	1 271	1 414
Bois		5 662	5 613	6 305
Cartons déchèteries		754	763	971
DMS		304	297	327
Gravats		9 342	9 883	12 570
Batteries		2,77	0,61	1,48
Déchets verts		12 012	10 727	13 395
Déchèterie Yutz *		5 278	4 432	inclus aux T
TOTAL SYDELON		116 910	116 132	118 478

2018	
Non valorisé :	59 882
	51%
Valorisé :	58 596
	49%

* Déchèterie de Yutz : voir détail en annexe 5 page 43

2) Répartition des coûts par flux

SYDELON		Coût global TTC en 2018
	OM	5 564 896 €
	TRI	1 835 569 €
	VERRE	382 254 €
Déchèteries	Traitement déchèteries	2 013 426 €
	Transport déchèteries	1 179 583 €
TOTAL		10 975 727 €



CHAPITRE 3

PERSPECTIVES

A Les études et les projets

En 2012, le SYDELON a lancé une première étude visant l'identification de solutions alternatives à l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés.

L'étude a permis de proposer 3 scénarii dont la création d'un Tri Mécano Biologique (TMB) sur le territoire.

Cependant, au regard des prescriptions du Grenelle, de la Loi de Transition Energétique mais aussi des coûts d'investissement très élevés pour une valorisation moyenne, la proposition de construire un TMB n'a pas été retenue.

Les élus ont donc décidé de relancer une étude complémentaire en 2016.

Le cabinet d'étude EODD, retenu pour réfléchir à divers scénarii a présenté son rapport d'analyse le 20 septembre 2017.

A l'issue de cette présentation, les membres du comité syndical ont souhaité avoir un chiffrage précis des projets et sous-projets avant de choisir un des deux scénarii.

Le 13 décembre 2017, un nouveau Comité syndical s'est réuni au cours duquel les membres du comité syndical ont choisi d'étudier le scénario 2 qui fera l'objet de plusieurs études de faisabilité.

Ainsi, l'année 2018 a été marquée par le lancement de 2 études de faisabilité :

- Une étude de faisabilité d'un centre de tri,
- Une étude de faisabilité d'un centre de transfert unique,

L'étude de faisabilité pour la recyclerie a été reportée en 2019.

1) un centre de tri

Ce projet de création d'un centre de tri sur le territoire du Nord Mosellan a pour particularité la collaboration avec des EPCI ou syndicats voisins dans la mesure où le seul tonnage du SYDELON (9500 tonnes) ne suffit pas à atteindre la taille critique justifiant la création d'un centre de tri.

La modernisation des centres de tri des déchets est un préalable indispensable à l'extension des consignes de tri des plastiques.

Une étude ADEME de 2014 met en garde contre une simple adaptation du parc actuel des centres de tri qui entraînerait une hausse des coûts sans parvenir aux objectifs recherchés.

Cette étude préconise plutôt la disparition des unités de moins de 10 000 tonnes et le regroupement des tonnages sur des installations de grande taille. Il est donc indispensable de massifier les flux pour amortir l'investissement dans des technologies de pointes dans le domaine du tri tout en diminuant les coûts.

Le SYDELON, ne possédant pas d'unité de traitement et ayant été initialement créé afin de trouver une solution alternative à l'enfouissement, il s'est rapproché des structures de traitements sur le territoire mosellan en septembre 2017.



Le syndicat a donc préconisé une stratégie reposant sur la complémentarité et la saturation des équipements existants, avec la création d'un centre de tri de grande capacité permettant ainsi à ses voisins de faire l'économie d'un investissement pour la modernisation de leur centre de tri.

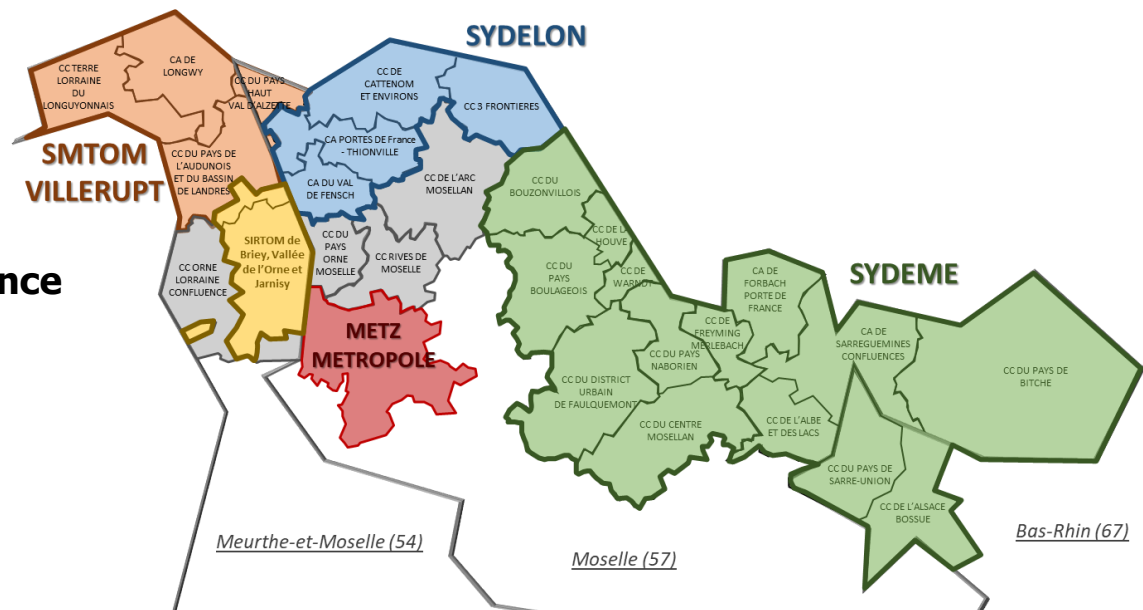
L'apport des recyclables des voisins serait compensé par un échange d'ordures ménagères ou de biodéchets qui viendrait saturer leurs unités de traitement existantes.

Le 4 juin 2018 s'est tenue la réunion de lancement de l'étude de faisabilité et assistance à la construction d'un centre de tri en coopération territoriale lancée par le SYDELON, à l'échelle du territoire englobant les départements de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et du Bas-Rhin. La réunion a permis la présentation, d'une part, du contexte et des enjeux de la mission, d'autres part, la méthodologie de l'étude et enfin, le planning et les échéances.

La phase 1 relative au Diagnostic territorial a été présentée en COPIL le 2 juillet 2018. Le site potentiel d'implantation du futur centre de tri est EUROPORT.

Périmètre d'étude

**9 collectivités à compétence
« Traitement »**



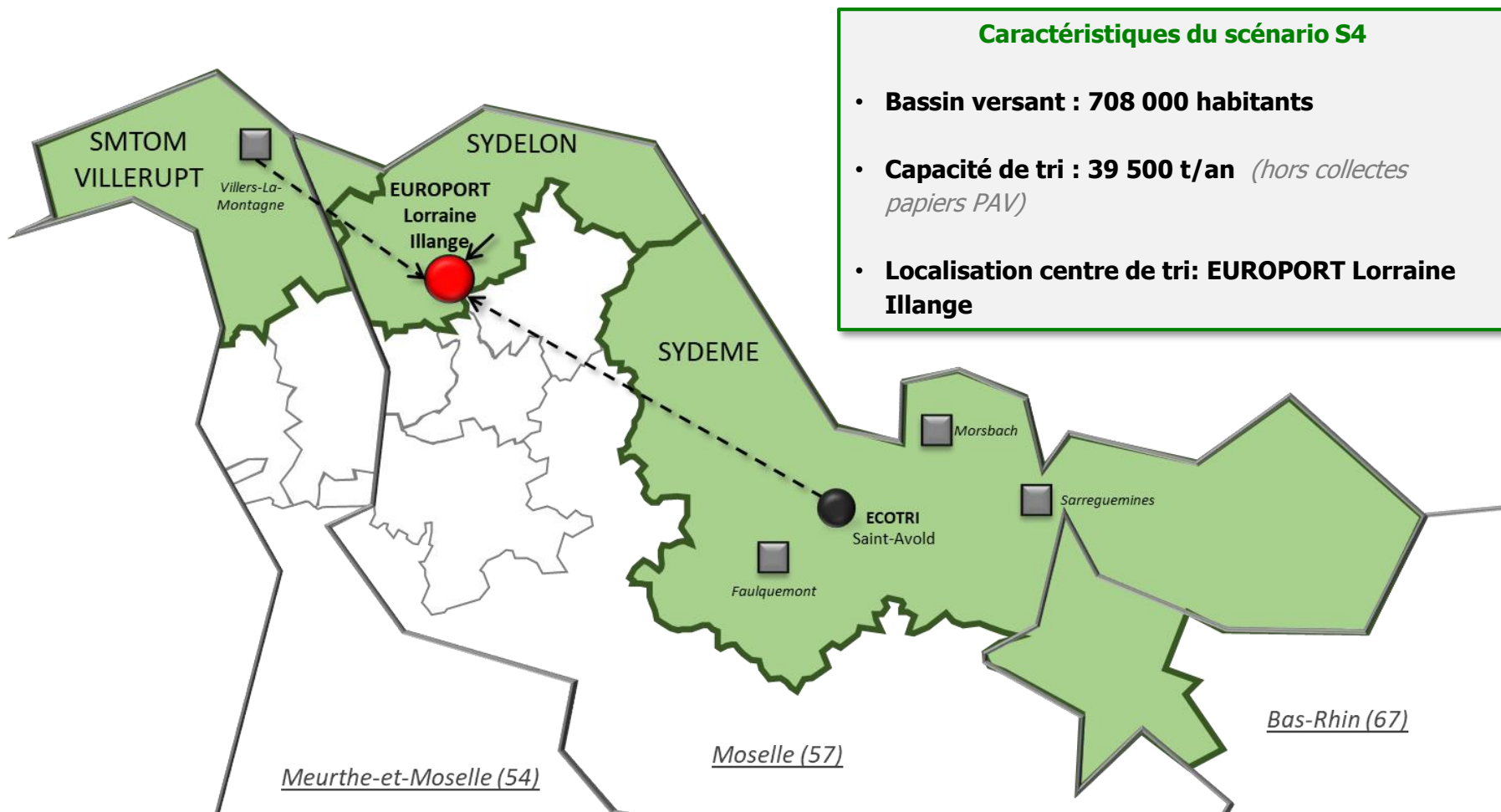
La phase 2 relative à l'étude de faisabilité des différents scénarios et choix d'un scénario a été présentée le 24 octobre 2018. Lors de cette réunion Metz-Métropole ne s'est pas présentée donc l'ensemble des élus du SYDELON et des partenaires ont décidé de choisir le scénario d'un centre de tri en coopération territoriale : SYDELON - SMTOM - SYDEME. Le SMTOM et le SYDEME ont cependant demandé un report de la phase 3 en décembre afin qu'il puissent délibérer.

Le 24 novembre 2018, le SYDELON a reçu les accords de principe du SMTOM et du SYDEME.

La phase 3 relative à l'élaboration finale du projet devait être présentée le 5 février 2019, or le SYDELON a dû mettre en « veille » le projet, le temps pour les 3 structures de s'accorder sur une stratégie commune.

L'année 2019 sera donc une année de discussions et de négociations en vue de voir émerger ce projet avant mars 2020.

Scénario S4 – SYDELON + SYDEME + SMTOM Villerupt



2) un centre de transfert

Le cabinet d'étude EODD a présenté son rapport d'analyse le 20 septembre 2017, dans lequel la problématique du transfert des ordures ménagères a été étudiée. Aussi, le cabinet a proposé la création de 3 centres de transfert, en considérant comme hypothèse de travail de ne pas tenir compte des 2 sites de transferts existants de Manom et Lorval.

Lors du comité syndical du 13 décembre 2017, les élus ont décidé de réfléchir à la faisabilité d'un centre de transfert ordures ménagères unique pour le territoire du SYDELON, d'une capacité de 50 000 tonnes.

Une première consultation a été lancée le premier semestre 2018 mais nous n'avons reçu aucune candidature.

Le SYDELON a relancé la consultation avec une mise en ligne de l'étude de faisabilité et d'assistance à la construction d'un centre de transfert le 27 novembre 2018.

La date de remise des offres a été arrêtée au 31 janvier 2019. Nous n'avons reçu qu'une seule offre de la part de Trident service.

Le marché s'élève 40 375 euros HT et se décompose de 2 phases pour la tranche ferme :

- Phase 1 : Diagnostic territorial sommaire et choix du type de transfert,
- Phase 2 : Etude de faisabilité et élaboration du projet final.

La phase 1 sera présentée aux élus le 1^{er} juillet 2019 lors d'un comité de pilotage.



Transfert au sol



Transfert en fosse



Transfert gravitaire

3) la construction ou l'implantation d'une recyclerie

Cette étude n'a pas été lancée en 2018 comme initialement prévue mais lors du premier semestre 2019.

Le SYDELON portera l'investissement du projet mais il délèguera sans doute le fonctionnement de cet outil à une association. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera lancée .

L'AMI est un mode de présélection des candidats qui seront invités à soumissionner lors de futures procédures de passation de marchés publics (appels d'offres restreints ou procédure concurrentielle avec négociation).

En lançant un Appel à Manifestation d'Intérêt, l'acheteur invite les candidats à manifester leur intérêt pour le marché identifié dans un avis de pré-information valant avis de publicité. Une fois l'acheteur prêt à engager la procédure de sélection, il demande aux candidats ayant manifesté leur intérêt de le confirmer par la remise d'une candidature, étant entendu que seuls les candidats ayant manifesté leur intérêt dans les conditions requises par l'avis de pré-information peuvent participer à la procédure de passation du marché considéré.

Le SYDELON a notifié le marché pour l'étude de faisabilité à AUXILIA, cabinet d'étude situé à PARIS.
Coût de l'étude : 63 510 euros TTC subventionnée à 70% par l'ADEME.

Cette étude a été lancée le 23 avril 2019.

Le diagnostic sera rendu le 1^{er} juillet 2019 lors d'un comité de pilotage.

B Le programme local de Prévention

Bilan des actions de préventions sur le territoire du SYDELON en 2018 :

Actions	CAPFT	CAVF	CCCE	CCB3F
Compostage individuel	102 composteurs distribués	242 composteurs distribués	113 composteurs distribués	2 guides composteurs + maîtres composteurs
Compostage collectif	16 sites dont 5 en 2018	28 sites en 2017		
Sac en tissu	500 sacs distribués aux nouveaux arrivants, colloques et manifestations		125 sacs de SYDELON distribués (stand lors de la SERD)	
STOP PUB	environ 1 000 STOP PUB distribués	environ 2 000 STOP PUB distribués	5 000 exemplaires réalisés en 2018 distribués aux mairies de la CCCE	en libre service dans les différents services communaux et intercommunaux
Détournement de flux en déchèterie	Une réflexion est en cours pour la mise en place de la collecte des huisseries. 696, 34 T Mobilier en 2018	60,68 T d'huissieries 2018 1 404,74 T Mobilier 2018	Collecte des huisseries en déchèterie Projet de filière Eco Mobilier	Dechet'Troc pérennisé
Promouvoir la réparation, le réemploi et la réutilisation	Repair Café : 5 dates	Repair'Café : 4 dates	Ecoles : atelier « réparons nos jouets au lieu de les jeter » « Fabrique ta guitare » avec une boîte de sardine pour les maternelles. Stand de récupération de vélos pendant la SERD	Dechet'Troc pérennisé (partenariat avec resto du cœur, croix rouge, ZD académie) environ 600 participants en 2018
Lombricompostage	3 mis en place en 2018	1 en place dans les bureaux, 1 dans une école.	1 distribué en 2018	
Sensibilisation en milieu scolaire	54 écoles, 303 interventions, 3 700 élèves	1 école au mois de novembre 2018 : 6 classes	39 classes 3608 élèves sensibilisés	30 élèves de CP/CE1
Eco-exemplarité	Site de compostage au CROUS ouvert aux agents de la CAPFT. 5000 tasses lavables pour le Marché de Noël de Thionville.	poursuite des actions mise en place les années passées (dématérialisation de courriers couches lavables, etc.)	poursuite des actions mise en place les années passées (gobelets lavables, limitation des impressions, etc.)	poursuite des actions mise en place les années passées (gobelets lavables, couches lavables, etc.)

ANNEXE 1 – Indicateurs financiers des Ordures Ménagères par EPCI

Lot 1 - coût du Traitement Ordures Ménagères par SUEZ RV

	Tonnage traité	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Coût TGAP HT	Coût Traitement HT	Coût Traitement TTC
CAPFT	27 297	62,75	1 712 913 €	491 195 €	2 204 108 €	2 424 519 €
CAVF	17 615	62,75	1 105 337 €	317 291 €	1 422 628 €	1 564 891 €
CCCE	6 518	62,75	408 994 €	117 702 €	526 696 €	579 365 €
Ex-CC3F	1 295	62,75	81 276 €	23 318 €	104 594 €	115 054 €
SYDELON	52 725	62,75	3 308 521 €	949 506 €	4 258 026 €	4 683 829 €

Lot 2 - coût du Transfert Ordures Ménagères par SUEZ RV

	Coût transfert à Fameck			Coût transfert à Manom			Coût Transfert	
	Tonnage via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert à Fameck	Tonnage via Manom	PU (€HT/T)	Coût transfert à Manom	Coût total HT	Coût total TTC
CAPFT	548	23,44 €	12 847 €	18 457	15,56 €	287 198 €	300 046 €	330 050 €
CAVF	16 751	23,44 €	392 649 €	520	15,56 €	8 087 €	400 737 €	440 810 €
CCCE	209	23,44 €	4 898 €	6 124	15,56 €	95 290 €	100 188 €	110 207 €
Ex-CC3F		23,44 €	- €	-	15,56 €	- €	- €	- €
SYDELON	17 508	23,44 €	410 395 €	25 101	15,56 €	390 575 €	800 970 €	881 067 €

ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI (Page 1/2)

Le mode de collecte étant différent selon les EPCI, des tarifs de tri sont pratiqués en fonction du type de flux collectés :

- Multimatériaux (Emballages + JRM*),
- Emballages,
- Journaux Revues Magazines (JRM*),
- Cartons des professionnels.

Lot 2 - Transfert Recyclables hors verre par SUEZ RV

	Coût transfert Multimatériaux et Emballages			Coût transfert JRM* et cartons			Coût Transfert	
	Tonnage Multimatériaux et Emballages via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert à Fameck	Tonnes JRM* et cartons via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert Fameck	Coût total HT	Coût total TTC
CAPFT	2 846	37,85 €	107 721 €	929	40,44 €	37 552 €	145 273 €	159 800 €
CAVF	4 179	37,85 €	158 162 €	-	40,44 €	- €	158 162 €	173 979 €
CCCE	841	37,85 €	31 844 €	504	40,44 €	20 366 €	52 210 €	57 431 €
Ex-CC3F	397	37,85 €	15 041 €	326	40,44 €	13 191 €	28 232 €	31 055 €
SYDELON	8 263	37,85 €	312 768 €	1 758	40,44 €	71 109 €	383 877 €	422 265 €

*JRM : Journaux Revues Magazines

ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI (Page 2/2)

Lot 3 - Tri des Recyclables hors verre par PAPREC à Dieulouard

	Coût du tri des Multimatériaux			Coût du tri des Emballages			Coût du tri des JRM		
	Tonnes Multimatériaux traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes Emballages traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes JRM traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT
CAPFT	2 846	144,63 €	411 617 €	-	153,93 €	- €	693	22,73 €	15 754 €
CAVF	4 179	144,63 €	604 360 €	-	153,93 €	- €	-	22,73 €	- €
CCCE	-	144,63 €	- €	841	153,93 €	129 504 €	504	22,73 €	11 447 €
Ex-CC3F	-	144,63 €	- €	397	153,93 €	61 169 €	326	22,73 €	7 414 €
SYDELON	7 025	144,63 €	1 015 977 €	1 239	153,93 €	190 673 €	1 523	22,73 €	34 616 €

	Coût du tri des cartons			Coût des refus de tri >20%			Coût des caractérisations		
	Tonnes Cartons traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes Refus>20% traitées	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT (105,00 €HT/T)	Caractérisations	PU (€HT/ caractérisation)	Coût du Traitement HT (118,00 €PU)
CAPFT	235	55,79 €	13 137 €	100,6	87,73 €	8 828 €	12	121,90 €	1 463 €
CAVF	-	55,79 €	- €	178,6	87,73 €	15 664 €	12	121,90 €	1 463 €
CCCE	-	55,79 €	- €	5,0	87,73 €	441 €	11	121,90 €	1 341 €
Ex-CC3F	-	55,79 €	- €	-	87,73 €	- €	10	121,90 €	1 219 €
SYDELON	235	55,79 €	13 137 €	284,2	87,73 €	24 934 €	45	121,90 €	5 486 €

ANNEXE 3 – Indicateurs financiers des Recettes issues de papier par EPCI

	Recettes de revente de matériaux perçues par le Sydelon						
	Rachat des papiers par UMP			Rachat des papiers par NORSKE SKOG			Total
	Tonnage Papier	PU (€HT/T)	Recettes de papier par UPM	Tonnage Papier	PU en fonction du cours	Recettes de papier par NORSKE SKOG	Recettes totales de papier
CAPFT	522	92,00 €	48 038 €	994		89 706 €	137 744 €
CAVF	1 343	92,00 €	123 553 €	-		- €	123 553 €
CCCE	-	92,00 €	- €	530		47 668 €	47 668 €
Ex-CC3F	-	92,00 €	- €	295		27 089 €	27 089 €
SYDELON	1 865	92,00 €	171 591 €	1 819	90,41 €	164 463 €	336 054 €

Prix de rachat HT moyen à la tonne

ANNEXE 4 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI (Page 1/2)

	Traitement des 8 flux collectés en déchèteries (hors Yutz)							
	Lot 1 - Tout-venant par PIZZORNO			Lot 2 - Ferraille par DERICHEBOURG		Lot 3 - Bois par CITRAVAL		
	Tonnes de Tout-venant	PU <u>TGAP incluse</u> (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Tonnes de Ferraille	Rachat de la ferraille en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de bois	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT
CAPFT	2 726	80,12 €	218 443 €	390	- 53 851 €	1 752	17,95 €	31 450 €
CAVF	6 817	80,12 €	546 184 €	481	- 62 719 €	2 229	17,95 €	40 004 €
CCCE	2 003	80,12 €	160 443 €	306	- 39 930 €	1 088	17,95 €	19 534 €
Ex-CC3F	1 465	80,12 €	117 398 €	131	- 17 208 €	648	17,95 €	11 639 €
SYDELON	13 011	80,12 €	1 042 469 €	1 309	- 173 707 €	5 717	17,95 €	102 627 €

	Traitement des 8 flux collectés en déchèteries (hors Yutz)								
	Lot 4 - Carton par VEOLIA Propreté				Lot 5 - DMS par CEDILOR		Lot 6 - Gravats par TTM		
	Tonnes de cartons	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Rachat en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de DMS	Coût du Traitement HT	Tonnes de gravats	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT
CAPFT	219	25,64 €	5 621 €	- 11 011 €	68	35 207 €	2 492	3,09 €	7 699 €
CAVF	331	25,64 €	8 484 €	- 16 711 €	136	68 640 €	5 139	3,09 €	15 881 €
CCCE	177	25,64 €	4 546 €	- 8 938 €	66	33 893 €	1 823	3,09 €	5 633 €
Ex-CC3F	106	25,64 €	2 729 €	- 5 399 €	47	26 719 €	799	3,09 €	2 468 €
SYDELON	834	25,64 €	21 380,43 €	- 42 058 €	318	164 459 €	10 253	3,09 €	31 681 €

ANNEXE 4 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI (Page 2/2)

Traitement des 8 flux collectés en déchèteries (hors Yutz)

	Lot 7 - batteries par DERICHEBOURG		Lot 8 - Compostage des Végétaux par SUEZ RV		
	Tonnes de batteries	Rachat en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de végétaux	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT
CAPFT	-	- €	4 708	11,32 €	53 295 €
CAVF	-	- €	4 442	11,32 €	50 288 €
CCCE	1	- 722 €	2 154	11,32 €	24 383 €
Ex-CC3F	-	- €	847	11,32 €	9 588 €
SYDELON	1,5	- 722 €	12 151	11,32 €	137 555 €

Transport + Traitement de la déchèterie de Yutz

Tonnes tous flux	6 260
Coût du Transport + Traitement HT	330 217 €
Coût déchèterie Yutz TTC	363 238 €
Recettes issues de la revente des matériaux	- 11 296 €
Coût déchèterie Yutz TTC revente déduite	351 942 €

ANNEXE 5 – Détail par flux de la déchèterie de Yutz

Déchèterie de Yutz		2016	2017	2018
Tout-venant	ISDND	1 572	1 439	1 412
Ferraille		120	113	104
Bois		779	513	588
Cartons		123	127	137
Papiers		18	25	31
DMS		33	31	9
Gravats		2 529	2 275	2 138
Déchets verts		1 101	917	968
TONNAGE	TOTAL	6 275	5 439	5 386
Ateliers municipaux de Yutz		2016	2017	2018
Tout-venant	ISDND	91	182	192
Balayage	ISDND	279	142	227
Gravats		154	206	180
Déchets verts		422	225	275
TONNAGE	TOTAL	946	755	873
TONNAGE	TOTAL YUTZ	7 220	6 194	6 260
	dont valorisé	5 278	4 432	4 430
		73%	72%	71%